

4. FICHES ACTION DE CHAQUE PROJET DU PLR GUADELOUPE

Axe 1 : Soutenir les filières à potentiel

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR) GUADELOUPE

OBJECTIF N°1 : SOUTENIR LES FILIÈRES À POTENTIEL

N° OBJECTIF : 1	PROJET D'AMENAGEMENT ECOTOURISTIQUE DU CANAL BELLE-PLAINE AUX ABYMES (dit PROJET TAONABA)
N° FICHE ACTION : 1	

1. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Diagnostic - constat

Le littoral de la ville des Abymes se caractérise par une zone humide dont l'importance et la richesse écologique sont reconnues au niveau national et international : zone cœur du Parc National, zone RAMSAR¹, réserve mondiale de biosphère.

Jouxant cet espace naturel, le lieu dit Belle-Plaine, constitue l'un des derniers bastions de l'agriculture des Abymes. On y trouve aussi bien les vestiges de l'économie de plantation (canne, banane), que les pratiques patrimoniales de culture en symbiose avec le milieu naturel (madère en sous bois, cresson dans les sources).

Consciente de la richesse de ce patrimoine, la ville des Abymes a lancé l'opération d'aménagement écotouristique et de valorisation de la zone de Belle-Plaine, dénommée projet TAONABA².

Description de l'action

Le site écotouristique de TAONABA est positionné le long du canal Belle-Plaine, seul axe de communication de la plaine abymienne avec la mer, et organisé en deux pôles d'aménagement : un pôle accueil et un pôle muséal.

¹ Convention de Ramsar : traité international pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, visant à enrayer la dégradation et la perte de zones humides, aujourd'hui et demain, en reconnaissant les fonctions écologiques fondamentales de celles-ci ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative

² TAONABA : terme amérindien désignant la zone humide

POLE ACCUEIL	POLE MUSEAL
Porte d'entrée du site situé au début du canal, a proximité des principaux axes	Poste avancée situé en bordure de zone humide, il recevra l'exposition permanente
<p>Ces deux pôles sont doublement reliés, d'une part par un sentier pédestre et cyclable longeant le canal à travers les terres agricoles, et d'autre part par la liaison aquatique constituée par le cours d'eau.</p>	
<p>Parallèlement, la ville développe un projet de territoire qui a pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs de la zone autour d'un projet commun, pour faire naître des activités écotouristiques privées complémentaires.</p>	
<p>Ainsi l'ensemble des composantes de ce projet en font un véritable projet de développement durable, répondant aussi bien aux intérêts économiques, que sociaux et environnementaux du territoire.</p>	

Résultats attendus

Cet outil pédagogique, de connaissances et de mise en valeur des milieux humides littoraux des Abymes, a un triple objectif :

1. contribuer à la préservation de ces écosystèmes remarquables
2. être le moteur de l'activité touristique des Abymes
3. améliorer les conditions sociales de la population de Belle-Plaine, par le développement d'activités économiques génératrices d'emplois

L'analyse du potentiel économique du site a révélé trois axes principaux d'activités potentielles, soit trois types de public cible :

- une base de recherche scientifique sur les milieux humides telle que la mangrove, à destinations des chercheurs et étudiants,
- une offre éducative, en priorité à destination des scolaires, leur permettant une découverte ludique mais scientifique de ces écosystèmes
- une offre touristique grand public, pour les visiteurs locaux et les touristes, proposant une diversité d'activité d'intérieur et de plein air, à la fois pédagogique, ludique et innovante par rapport aux prestations déjà existantes en Guadeloupe

Concernant les emplois directement liés à la structure de gestion et au pôle écotouristique, on peut envisager de l'ordre d'une vingtaine d'emplois à l'ouverture et une trentaine à moyen terme. A savoir :

- 7 emplois liés au restaurant	- 4 à 5 administratifs
- 3 à 5 emplois d'animateurs nature/ agriculture	- 3 responsables de sécurité (gardes)
- 1 à 2 responsables de la base nautique	- 3 employés pour la boutique et la billetterie
- 4 à 8 « transporteurs » (barques et charrettes)	

L'hypothèse de fréquentation au démarrage étant estimée à 30 000 visiteurs, puis 50 000 à moyens terme, il faut y ajouter les emplois et bénéfices économiques indirects :

- pour les agriculteurs de Belle-Plaine : vente de leurs produits au marché, dans les carrets, au restaurant
- pour les propriétaires de restaurant, table et chambre d'hôtes, gîtes, camping envisagés à proximité

En effet, plusieurs activités privées pourront se développer en périphérie immédiate (porteurs de projet déjà identifiés) :

- une exploitation apicole ouverte au public
- un atelier pédagogique d'agriculture biologique et traditionnelle (animé par un jeune agriculteur)
- au moins deux gîtes et chambres d'hôtes
- au moins deux restaurants
- un espace de découverte, de loisir et de détente autour du jardinage biologique
- une entreprise d'insertion formant à l'agriculture biologique et aux métiers du jardin, de l'agro-transformation, et de l'élevage
- un camping (sur une exploitation agricole)
- un chantier associatif de construction de canots traditionnels
- des ateliers pédagogiques de découverte de la zone humide à destination des scolaires (réalisés par une association)
- une station scientifique

Il est à noter que la collectivité exclut une gestion en régie de l'aménagement. Les emplois créés ne seront donc pas communaux.

2. GOVERNANCE ET SUIVI DE L'ACTION

Maître d'ouvrage/ gouvernance/ management de l'action

Le maître d'ouvrage est la ville des Abymes, et pour effectuer les travaux d'aménagement, une convention de mandat a été établie avec la SEMAG en décembre 1997.

Un comité de pilotage composé des partenaires institutionnels, des élus, des propriétaires fonciers riverains, de représentants des agriculteurs, et de scientifiques, assure le suivi des opérations.

Parallèlement à ce comité de pilotage, trois commissions de suivi (ou groupes de travail thématique) ont été mises en place pour encadrer la démarche de territoire mise en place sur la zone de projet.

En outre, un comité scientifique composé de spécialistes locaux dans les différents domaines concernant le projet (naturalistes, biologistes, historiens ...) a été créé afin de valider les contenus muséographiques. Il est également consulté en cas de besoin d'un avis scientifique sur les aménagements prévus.

Egalement, un comité technique, constitué par l'élu pilote et les techniciens de la ville, de la SEMAG et des institutions partenaires, auxquels s'ajoutent les maîtres d'œuvre, assistant à maîtrise d'ouvrage, et des scientifiques, analyse les avancées et orientations du projet en amont du comité de pilotage.

Partenaires

Les partenaires du projet sont les membres des comités de pilotage, scientifiques et technique.

Début de l'opération

L'opération TAONABA a été scindée en trois tranches financières et opérationnelles. La première et la deuxième tranche sont achevées. Elles ont permis de réaliser le bâtiment muséographique et ses alentours, de curer le canal pour lui rendre sa navigabilité, et de réaliser les études de conception muséographique.

La troisième tranche comporte une phase étude actuellement en cours, et une phase travaux qui doit démarrer en 2012 pour créer notamment dans, et autour du bâtiment : les aménagements des espaces d'accueil, un entier de découverte, la muséographie, l'électrification et l'alimentation en eau, etc...

C'est la phase travaux de la tranche 3 qui est l'objet de la présente demande de financement sur 2012 - 2013.

Délai de réalisation

Travaux tranche 3 sur 2012 – 2013. L'ouverture du site au public est prévue à partir de fin 2012 – début 2013

Service instructeur / Certificateur : DEAL

3. PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'ACTION

TAONABA (Les Abymes)	Financement €		%
ETAT PLR (FEI)	1 000 000 €		19%
Ville des Abymes	1 310 095 €		25%
Conseil Régional	1 000 000 €		19%
Europe (FEDER)	1 930 286 €		18,5%
Coût TOTAL	5 240 381 €		100%

Echéancier prévisionnel de consommation des crédits PLR

2012	40 %	400 000
2013	60 %	600 000

**PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR)
GUADELOUPE**

OBJECTIF N°1 : SOUTENIR LES FILIÈRES À POTENTIEL

AXE N°: 1	Halte plaisance pour développer l'attractivité nautique sur la côte Nord-Caraïbes et renforcer l'insertion vers les métiers du nautisme.
N° FICHE ACTION : 2	

1. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Diagnostic - constat

Le territoire de Baie-Mahault s'ouvre sur les plans d'eau calmes du Grand-Cul-de-sac Marin. Il invite :

- à la halte plaisance (accueil des plaisanciers et développement de l'attractivité nautique Nord Caraïbes).
- au renforcement de l'insertion vers les métiers du nautisme (accueil, services, petite maintenance).

Descriptif de l'action

Dans le cadre de sa politique d'aménagement durable du territoire et d'ouverture de sa façade maritime vers la Ville, Baie-Mahault a engagé les études d'aménagement de sa frange littorale urbaine, qui s'étend du quartier d'habitat de Fonds Richer à la zone de loisirs de la Pointe Madeleine, via le port équivalent du centre bourg communal.

Le programme d'aménagement consiste à créer un véritable port urbain, offrant aux embarcations un tirant d'eau acceptable, des postes à quai équipés, des superstructures adaptées aux besoins des usagers et un poste de distribution de carburant détaxé.

Ce programme se décline comme suit :

- Une zone pêche : 3 appontements flottants, espaces de vente et espaces techniques (glace et entreposage)
- Une zone plaisance : des appontements et un bâtiment (capitainerie ou club-house)
- Un débarcadère destiné aux vedettes passagers et un bâtiment induit pour cette activité
- Un cheminement piéton qualitatif desservant l'ensemble des espaces

En particulier :

- Le prolongement du cheminement piétonnier du cimetière vers le bourg
- L'équipement d'un plan d'eau de cinq appontements pour la plaisance et l'activité des pêcheurs (aire et cale de halage)
- La reconfiguration du ponton en béton et le paysagement de la berge pour les circuits de visite du Grand Cul-de-sac Marin et ses îlets.

Résultats attendus

Le projet du littoral permet :

- de créer une halte plaisance,
- la valorisation touristique du littoral.

Il permet par ailleurs :

- Mener le projet de développement durable intégré pour le Bourg de Baie-Mahault à partir de la reconquête de sa frange littorale urbaine
- Valoriser et protéger un site exceptionnel, vitrine du Grand Cul de Sac Marin
- Sécuriser les activités nautiques de pêche et de plaisance
- Participer au développement économique en développant la pêche, l'activité touristique et la pratique de la plaisance, génératrices d'emplois et d'animations au centre bourg.

En matière de création d'emploi l'opération devrait permettre de créer :

- emplois privés : 30 en 2012 et 100 en 2013 (métiers de la restauration, éducateurs sportifs, guides, skippers, agents d'entretien, paysagistes, maître-nageur, artisanat d'art)
- emplois publics : 5 en 2012 et 10 en 2013 (agent de port, agents de sécurité, gardes du littoral)

Il existe également une soixantaine d'emplois privés sur la zone qu'il s'agit de maintenir et de conforter par la création de cet équipement :

- Association Guadeloupéenne de ski nautique (AGSN),
- Domaine de Birmingham,
- Entreprise d'insertion PAIE 2002,
- Sports et Sciences (Kayak)
- Centre équestre,
- Ball Trap,
- Association des agriculteurs (table d'hôte) ...

2. GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'ACTION

Maître d'ouvrage

- Mairie de Baie-Mahault

Partenaires

- Entreprise TIG / Entreprise SGB

Début de l'opération

- 1er semestre 2012
- 6 mois de procédure : appel d'offres, études...
- Durée des travaux : 9 mois

Délai de réalisation

- 2 ans
- Fin des travaux : 2013

Indicateurs de suivi qualitatifs / quantitatifs

- Activités créées (par type (public ou privé), entreprises et/ou association créées)
- Emplois créés et à maintenir : (insertion, accords de partenariat et/ou de branches, accord étudiants, partenaires de la zone).
- Nombre d'usagers (clients, touristes)
- Impact sur les zones :
 1. de la zone de mangrove (création de points d'évaluation du respect de la zone : propreté, espaces verts non altérés, etc..),
 2. du centre ville (entreprises et associations créées),
 3. adéquation avec les différents schémas (PLU, SAR, Schéma Départemental des Ports

Objectifs chiffrés :

- Création d'emplois (cf. ci-dessus)
- Nombre d'intervenants issus des entreprises impliquées dans la formation et l'entreprise d'insertion (PAIE 2002) : 40
- Nombre d'accords de partenariats d'entreprises et/ou de branches professionnelles : 15
- Nombre d'étudiants inscrits dans l'option « opération nautiques »
- (Chiffres Lycée Technique de Baimbridge) : 50 à 3 ans

Service Instructeur / Certificateur DEAL**3. PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'ACTION**

Halte Plaisance Baie-Mahault	Financement €	%
ETAT PLR (FRED)	1 400 000 €	46%
Ville de Baie-Mahault	1 121 540 €	37%
Europe (FEDER-FEP)	516 460 €	17%
Coût TOTAL	3 038 000 €	100%

Echéancier prévisionnel de consommation des crédits PLR

2012	40 %	560 000
2013	60 %	840 000

**PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR)
GUADELOUPE**

OBJECTIF N°1 : SOUTENIR LES FILIÈRES À POTENTIEL

AXE N°: 1	REDYNAMISATION ECONOMIQUE DE L'ESPACE PORTUAIRE DE LAURICISQUE Création d'un village d'artisans / pêcheurs et développement d'un programme d'infrastructures de transformation des produits de la mer
N° FICHE ACTION : 3	

1. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Diagnostic – constat

Le quartier de Lauricisque est une « ville » dans la ville. Avec près de 5000 habitants, ce bout de territoire urbain constitue une bonne part de l'âme de Pointe-à-Pitre, sur le plan humain, mais surtout en ce qui concerne le potentiel de développement économique endogène.

Malgré sa qualification de « ZUS », la zone possède un terreau d'acteurs économiques important, en particulier sur l'espace portuaire, lieu d'attractivité prioritaire du quartier. L'animation quotidienne s'effectue autour du bassin de mouillage, lieu où beaucoup de métiers sont présents :

- Pêcheurs
- Mareyeurs
- Ecailleurs
- Réparateurs navals
- Restaurateurs, bars (Lewoz Kafe, et l'emblématique DOLMAR)

Cependant, cet enchevêtrement des activités et des hommes ne permet d'asseoir un véritable développement économique sur la durée, tant les infrastructures basiques d'aménagement sont absentes. Souvent qualifié de zone insalubre, tout effet moteur pour un développement endogène ne peut sainement s'établir pour les générations futures sur cet espace portuaire du quartier de Lauricisque....

Description de l'action

Face à ce diagnostic, l'ambition de la ville de Pointe-à-Pitre est d'apporter une réponse transversale au quartier en réalisant un projet de restructuration de l'espace portuaire de Lauricisque. Celui-ci se décompose en trois phases :

- L'esplanade du port, situé en interface directe avec la ville, comprend la réalisation d'un marché aux poissons, d'une zone artisanale, d'une station navette et d'un bord à quai permettant le transport de personnes.
- Le village de pêcheurs, sera la zone technique, où toutes les activités liées à la pêche seront regroupées, mais aussi le développement d'activités nouvelles et innovantes liées à la réparation navale et au stockage d'embarcations motorisées (port à sec)
- La base nautique et de loisirs (dominante voile légère et traditionnelle) : il s'agit de remettre sur pied l'ancienne école de voile de la ville de Pointe-à-Pitre, en y domiciliant également le pôle de la ligue, et le comité guadeloupéen de voile traditionnelle. Ce dernier projet prend tout son sens dans cette zone urbaine sensible, où l'inactivité des jeunes est une donnée constante.

Les travaux portent sur des travaux d'infrastructures et de bâtiments, ces derniers devant abriter les micro-activités liées à la mer : ateliers de réparation, marché aux poissons, locaux commerciaux pour de l'artisanat.

Les travaux VRD sont nécessaires et coûteux car la qualité du sol de Lauricisque est très mauvaise et nécessite de sortir des plateformes de construction au-dessus de la côte de submersion marine.

Résultats attendus

- Nouvel essor économique
- Dynamique pilote sur le territoire : effet « boule de neige »
- Formalisation des métiers et inscription de ceux-ci dans une démarche légale
- Insertion des jeunes sur les chantiers en phase travaux (10% a minima conformément aux obligations ANRU) et appui à la pérennisation des métiers appris
- Création de micro activités sur la zone technique : pour les antifouling des bateaux, réparateurs de moteurs hors bords, gestion du port à sec de 16 unités
- Création de micro activités au sein de la zone artisanale : commerces en lien avec les besoins du port
- La création d'une vingtaine d'emplois est attendue en phase terminale d'opération

2. GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'ACTION

Maîtres d'ouvrage / gouvernance / management de l'action

La ville de Pointe-à-Pitre est maître d'ouvrage de cet espace (mandataire: SEMSAMAR), limitrophe à la domanialité du conseil général ; au-delà du partenariat initié avec le tissu associatif local, il est prévu qu'une délégation de service public soit lancée lors des phases opérationnelles.

Partenaires

Conseil général, conseil régional, Europe, ANRU, tissu associatif local (CDMPPL, GEDAL)

Début de l'opération

Phase études sont lancées et les concertations depuis 2010 ;

Délai de réalisation

Phase études et concertations : 2010 - 2011 ; phase opérationnelle : 2012 - 2013

Indicateurs de suivi qualitatifs / quantitatifs

- Nombre d'emploi créés (20 – cf. ci-dessus)
- Nombre d'activités créés : 5 ;
- Nombre d'activités légalisés : 20 ;
- Nombre de jeunes en insertion : 10 ;
- Nombre de jeunes en CDD – CDI : au moins 10.000 heures d'insertion, soit environ 6 ETP.

Service Instructeur / Certificateur DEAL

3. PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Village de pêcheurs de Lauricisque	Financement €	%
ETAT PLR (FRED)	462 000 €	9%
Ville de Pointe à Pitre	1 076 376 €	21%
Conseil Régional	1 091 036 €	21%
Europe (FEDER-FEP)	976 777 €	19%
Conseil Général	1 570 231 €	30%
Coût TOTAL	5 176 420 €	100%

Echéancier prévisionnel - financement PLR(€)

Action	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Etudes	23 100	46 200	46 200	115 500
Travaux	32 340	231 000	83 160	346 500
Total	55 440	277 200	129 360	462 000

Axe 2 :
**Favoriser une gouvernance globale et cohérente
à l'échelle de l'Agglomération**

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR) GUADELOUPE

OBJECTIF N°2 : FAVORISER LA GOUVERNANCE GLOBALE ET COHÉRENTE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

AXE N°: 2	MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE DYNAMISATION ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION CENTRE
N° FICHE ACTION : 1	

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Diagnostic – constat

La communauté d'agglomération Cap Excellence regroupe actuellement les communes suivantes : Pointe-à-Pitre et Les Abymes. Elle fait partie du bassin d'activité, d'habitat et d'emploi le plus dense du département et dont on peut noter les caractéristiques à travers les données statistiques issues de l'unité urbaine « Pointe-à-Pitre-Les Abymes » définie par l'INSEE. Cette dernière, outre ces deux communes, comprend les communes suivantes : Baïe-Mahault, Gosier, Goyave, Lamentin, Petit-Bourg. Elle présente au recensement de 2008 une population de 178 631 personnes (76 486 pour Pointe-à-Pitre et Les Abymes) ; 73 645 emplois (36 078 pour Pointe-à-Pitre et Les Abymes), soit un peu plus de 58% des emplois du département (125 194) ; 27 252 établissements actifs (11 916 pour Pointe-à-Pitre et les Abymes), soit un peu plus de 50% des établissements actifs du département (54 038).

Le développement économique de cette agglomération, depuis le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de 1976, n'a pas connu de nette structuration. C'est en fonction d'une polarisation accrue des activités au sein de ce bassin d'emploi que les initiatives d'implantation se font jour, au détriment d'autres parties du territoire. Ce constat est partagé par les conclusions du SRDE (schéma régional de développement économique) élaboré par le conseil régional en 2005. Ce document d'orientations a notamment mis en avant les très nettes disparités dans la répartition de l'activité économique sur le territoire de la Guadeloupe continentale d'une part et celui des îles de l'archipel de l'autre.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération Cap Excellence souhaite mettre en œuvre des outils de gestion du territoire dans un souci de cohérence et d'harmonisation territoriales par le biais notamment du schéma de cohérence territorial (SCOT - échéance 2014) mais également et de façon plus immédiate, avec la mise en œuvre, dès 2011, d'une cellule d'harmonisation des projets ayant un impact économique puis, dès 2012, de son schéma directeur de développement économique.

La cellule d'harmonisation doit favoriser le croisement et la coordination des informations relatives aux projets ayant un impact économique ;

Le schéma directeur de développement économique permettra de mieux structurer le potentiel de développement de cette « agglomération centre » de Guadeloupe au travers :

- De la détermination de ses perspectives économiques ;
- De la définition d'un schéma de cohérence des espaces d'activités.

Description de l'action

L'action consiste, d'une part, en la mise en œuvre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'appui à l'animation de la cellule d'harmonisation des projets ayant un impact économique et, d'autre part, à la réalisation du schéma directeur de développement économique de la communauté d'agglomération Cap Excellence.

I. Contenu de la mission d'AMO harmonisation des projets :

Phase 1 : DIAGNOSTIC

- Recensement des différents projets et des opérateurs désignés
(Syndicat mixte des transports ; ville des Abymes ; ville de Pointe-à-Pitre ; ville Baie-Mahault ; ville du Gosier ; syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe ; les bailleurs sociaux et aménageurs : SIKOA, SEMSAMAR, SIG, SEMAG) ; France Télécom ; WSG (opérateur du câble) ; chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe ; conseil régional ; conseil général) ;
Cette liste n'étant pas exhaustive, elle devra être complétée en intégrant tout porteur de projets dont le contenu présentera un impact sur l'environnement du périmètre ci-dessus défini (impact, urbain, économique, environnemental...etc.)
- Répertoire et organisation des données relatives aux études et opérations concernées dans le but de réaliser le système d'information géographique (SIG) de Cap Excellence (base de données et cartographie qui soient compatibles avec « MAP info ») ;
- Mise au point d'un système d'évaluation mettant en exergue des problématiques à traiter propres à chaque opération.

Phase 2 : SYNTHÈSE ET SUIVI

- Synthèse et classification des informations collectées ;
- Mise au point de critère d'évaluation d'harmonisation ;
- Proposition d'outils de suivi.

Phase 3 : HARMONISATION ET COORDINATION DES PROJETS

- Mise en exergue des problématiques, contraintes et synergies liées aux projets ;
- Harmonisation, coordination et ordonnancement des projets suivant les problématiques définies au préalable ;
- Planification et hiérarchisation.

Phase 4 : EVALUATION

- Evaluation des projets sur les options d'harmonisation retenue ;
- Mises à jour des éléments de la phase 1.

II. Contenu de la mission d'étude pour l'élaboration du schéma directeur de développement économique de Cap Excellence :

Éléments de contexte et d'introduction : Situation et organisation du territoire replacé dans son contexte géopolitique (Caraïbe) régional, rappel des orientations des schémas et plans concernant le territoire et la thématique...

Phase 1 : DIAGNOSTIC ET ETAT DES LIEUX

- Evaluation de l'offre actuelle ;
- Evaluation de la demande actuelle ;
- Evaluation de la gouvernance des politiques économiques.

Conclusion : identification des manques (typologie, dimensionnement, caractéristiques).

Phase 2 : ORIENTATIONS ET PROSPECTIVES

- Evaluation de l'offre future potentielle ;
- Evaluation de la demande future ;
- Evaluation des possibilités de développement de filières et d'activités innovantes.

Conclusion : identification des manques, des complémentarités et éventuelles redondances, des potentialités et des perspectives de croissance et de création d'emploi.

Phase 3 : PRECONISATIONS ET PLAN D'ACTION

- Formalisation des axes et programmations du schéma directeur de développement économique
- Indication des pistes de développement par filière en précisant, pour chacune, le processus de mise en œuvre ;
- Recommandation sur les dispositions particulières concernant la zone franche urbaine (ZFU) ;
- Indication des potentialités et modalités de développement, identifiant particulièrement les principes visant à la synergie entre les projets ;
- Recommandation sur la gouvernance territoriale visant l'optimisation des orientations du schéma directeur ;
- Organisation des actions : planification ; élaboration de fiches ayant un caractère opérationnel (thèmes, objectifs, partenariats, modalités, coût, financement, échéancier...) ; conditions de suivi et d'évaluation.

Conclusion : définition opérationnelle du schéma directeur de développement économique : programmations ; actions à mettre en œuvre ; gouvernance ; suivi ; évaluation.

Phase 4 : ANALYSE DES IMPACTS

- Au niveau des projets et nouveaux besoins en termes de consommation foncière, d'assainissement / eau potable, de déplacements, d'emplois et de conjoncture économique, de gestion envisagée, de coût... ;
- Au niveau de la croissance du tissu économique ;
- Au niveau des recettes fiscales potentielles ;
- Au niveau des créations d'emploi, d'activités et de filières nouvelles.

(ces derniers éléments seront mobilisés dans le cadre de la réflexion élargie envisagée pour l'élaboration du SCOT à moyen terme)

Résultats attendus

Acquérir une meilleure maîtrise et harmonisation des projets et initiatives d'aménagement en cours et envisagés sur le territoire et qui ont un impact économique ;

Organiser la concertation sur le suivi et la mesure de l'impact des projets et initiatives d'aménagement en cours ou envisagés sur le territoire qui ont un impact économique ;

Définir une stratégie de développement économique cohérente et partagée au sein de l'agglomération permettant de nourrir l'élaboration à moyen terme d'un SCOT :

- Evaluer le potentiel et la cohérence des projets d'activités commerciales, non commerciales et d'équipements publics au sein de l'agglomération ;

- par une lecture transversale des différents enjeux, orientations et moyens à mettre en œuvre ;
- tout en identifiant particulièrement le rôle et les fonctions des actions initiées au sein des quartiers visés par les projets de rénovation urbaine ;
- et en tenant compte des orientations / préconisations des différents schémas ou plans (SAR, SRDE, PLU).

Périmètre d'étude : au delà des 2 communes de Pointe-à-Pitre et des Abymes, étendre l'analyse aux zones d'activités de Baie-Mahault (dont ZIC de Jarry, Destrellan...) et du Gosier.

Items analysés : activités commerciales

- activités non commerciales (TPE, PME, bureaux, espaces de congrès, restauration,...)
- équipements de services publics (crèches, écoles, mairies, bureaux de Poste, CHU, espaces verts, vie des quartiers...)

2. GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'ACTION

Maîtres d'ouvrage / gouvernance / management de l'action

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Cap Excellence

Gouvernance :

Composition comité de pilotage

Communauté d'agglomération Cap Excellence ; villes des Abymes, de Pointe-à-Pitre, de Baie-Mahault et du Gosier ; Etat (sous-préfecture, direction de l'équipement de l'aménagement et du logement) ; conseil régional ; conseil général ; chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe (CCIG) ; chambre des métiers et de l'artisanat ; chambre d'agriculture ; Caisse des Dépôts et Consignations ; Guadeloupe Expansion (agence régionale de développement économique).

Partenaires

Les membres du comité de pilotage désignés ci-dessus ;

Les instances consultatives : commissions « développement économique » des villes et de l'EPCI ; associations de commerçants ; fédérations d'associations d'usagers et de consommateurs ; organismes socioprofessionnels (professions libérales, patrons, salariés)...

Début de l'opération

Attribution des marchés :

- Cellule d'harmonisation des projets : Janvier 2012
- Schéma directeur de développement économique : Fin du 1^{er} trimestre 2012

Délai de réalisation

- Cellule d'harmonisation des projets : 12 mois
- Schéma directeur de développement économique : 18 mois

Coût de l'action : volet « cellule d'harmonisation des projets »

Principaux postes de dépenses	Montant €
Diagnostic	36 000,00
Synthèse et suivi	27 000,00
Harmonisation et coordination des projets	90 000,00
Evaluation	27 000,00
TOTAL	180 000,00

Indicateurs de suivi qualitatifs/quantitatifs du volet « cellule d'harmonisation des projets »

- Rapport d'analyse sur les 10 principaux projets présenté fin février 2012 ;
- La démarche doit conduire à la réalisation d'une séance de travail technique par mois ;
- La démarche doit conduire à la réalisation d'une séance de travail du comité de pilotage chaque trimestre, la première durant le premier trimestre 2012 ;
- Mesure des évolutions dans la conception de chaque projet identifiées entre, d'une part, le moment de l'audition préalable et, d'autre part, la séance de travail conclusive intéressant chaque porteur de projet ;
- Rendu des rapports d'étape : Fin janvier 2012 – mars 2012 – juin 2012 ;
- Rendu d'un rapport final et de préconisations : octobre 2012.

Coût de l'action : volet « schéma directeur de développement économique »

Principaux postes de dépenses	Montant €
Diagnostic du territoire	60 000,00
Orientation et prospectives	50 000,00
Déclinaison en plan d'action, analyse des impacts et communication	50 000,00
TOTAL	160 000,00

Indicateurs de suivi qualitatifs/quantitatifs du volet « schéma directeur de développement économique »

- Mobilisation des partenaires du développement économique (institutions publiques, entreprises, socioprofessionnels) durant le deuxième trimestre 2012 ;
- Présentation d'un rapport d'étape (diagnostic du territoire, compte-rendu des consultations) et mobilisation des instances politiques et consultatives : juin 2012 ;
- Présentation d'un rapport d'étape (orientations et prospectives) et mobilisation des instances politiques et consultatives : septembre 2012 ;
- Rendu et présentation du schéma directeur de développement économique aux instances politiques et consultatives : novembre/décembre 2012 ;
- Validation et communication du schéma : janvier à mars 2013.

Service Instructeur / Certificateur : DEAL

3. PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Village de pêcheurs de Lauricisque	Financement €	%
ETAT PLR (FRED)	138 000 €	41%
Communauté d'Agglomération Cap Excellence	68 000 €	20%
Europe (FEDER-FEP)	54 000 €	16%
Etat (DEAL)	80 000 €	23%
Coût TOTAL	340 000 €	100%

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GUADELOUPE